

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2021/2022**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°21 - publié le 05 janvier 2022



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 09

REUNION DU 04/01/2022

*(Par voie téléphonique et électronique)*

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 19

**Match n° 23366075, US Beaufort sur Gervanne / US Veyras, Seniors D4, poule D du 12/12/2021**

Match non joué

La commission des Règlements a pris connaissance par courriel de l'arbitre et du club de Veyras; ces derniers se sont déplacés à Beaufort sur Gervanne pour la rencontre citée en objet et ont constaté les absences de dirigeant et de l'équipe de Beaufort sur Gervanne pour disputer la rencontre.

Les faits :

- ✓ Le dirigeant du club de Veyras affirme qu'arrivé au stade de Beaufort sur Gervanne constate les absences de dirigeant et de l'équipe, avoir pu joindre une personne du club lui apprenant que le match n'aurait pas lieu suite à un arrêté municipal. Un mail a été effectivement envoyé au club de Veyras à 10h30, ce dernier n'a pas pu en prendre connaissance avant son départ et affirme n'avoir pas été avisé par téléphone.
- ✓ L'arbitre n'a pas été avisé, ce déplacement lui a occasionné un déplacement de 144 Km
- ✓ Le dirigeant du District de permanence joint par téléphone par une dirigeante de Beaufort sur Gervanne lui a demandé de lui envoyer un mail avec l'arrêté municipal, le mail lui a bien été envoyé mais sans l'arrêté municipal.
- ✓ Le dirigeant de l'équipe de Veyras ainsi que l'arbitre affirment n'avoir pas vu l'arrêté municipal affiché à la porte du stade.

L'arrêté municipal a été reçu au District par courrier électronique le 14/12/2021.

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de l'US Beaufort sur Gervanne le 14/12/2021 et qu'à ce jour aucune réponse n'a été apportée pour contredire les faits .

Attendu que l'article 71.1 des Règlements sportifs du district stipule que :

L'arrêté municipal doit être affiché à la porte du stade et envoyé par e-mail au District et à la personne chargée de la permanence, (ce dernier n'a pu être fourni que le 14/12/2022)

Le club recevant doit également aviser par contact téléphonique :

L'arbitre et le club adverse afin qu'il ne se déplacent pas (ces avis n'ont pas été réalisés).

Pour ces motifs, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Beaufort sur Gervanne pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Veyras.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

- US Beaufort sur Gervanne : - (moins) 1 point ; 0 but
- US Veyras ..... : 3 points 3 buts

En application de l'article 19.1 des Règlements Sportifs du District le club de Beaufort sur Gervanne est amendé de 57,80 € de frais de déplacement de l'arbitre et de 37,00 € de frais de dossier.

## DOSSIER N° 20

**Match n°24145239, Portes les Valence Fc 2 / Ent.S. Chomérac 1, coupe U18 Georges Etienne du 18/12/2021**

Réclamation d'après match posée par l'éducatrice de Chomérac sur la participation de l'ensemble des joueurs de Portes les Valence 2 pour le motif suivant :

« Participation d'un ou plusieurs joueurs à la dernière rencontre en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain ».

Après vérification de la feuille de match Ch. Sur Isère 1 / Portes les Valence fc 1, U18 D1, poule A du 5/12/2021, 3 joueurs avaient participé à la rencontre :

- Perrot Nola, licence n° 2545997730
- Marmi Jawed, licence n° 2546404271
- Esnault Guillian, licence n° 2546343174

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Portes les Valence Fc 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Chomérac 1 et qualifie cette dernière pour le tour suivant de la coupe Georges Etienne.

Le compte Portes les Valence sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 21

**Match n°23363599, Peyrinoise Us 1 / Montmiral Parnans 1, Seniors D4, poule C du 19/12/2021**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmiral Parnans portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'US Peyrinoise, certains d'entre eux n'étaient pas licenciés / pas qualifiés au sein du club de l'US Peyrinoise à la date de la première rencontre, la présente rencontre est un match à rejouer.

La réserve ayant été confirmée par courrier électronique le 20/12/2021, la commission des règlements l'a dit recevable.

Considérant que la rencontre était un match à rejouer du 17/10/2021 par décision de la commission de discipline (PV n° 09 du 10/11/2021).

Attendu que l'article 56.2 stipule que pour un match à rejouer pour quelque motif que ce soit, ne pourront y participer que les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre.

Après vérification de la FMI de la rencontre de l'équipe réserve de l'Us Peyrinoise du 17/10/2021 opposant l'Us Peyrinoise 2 / Mauves RC 2 , Seniors D5,poule G, il apparaît que 4 joueurs avaient participé à cette rencontre :

- Mieton Eddy, licence n° 2544525996
- Borg Adrian, licence n° 254667830
- Sureau Lucas, licence n° 2545591660
- Tarravello François, licence n° 2546816201

Attendu que l'article 41 bis des Règlements sportifs du district stipule que :

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 des R.G. est interdite :

- Le même jour,
- Au cours de jours consécutifs.

La commission dit que ces 4 joueurs ne pouvaient pas participer à la rencontre du match à rejouer le 19/12/2021 et donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Us Peyrinoise pour en reporter le gain à l'équipe de Montmiral Parnans.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

**US Peyrinoise 1 : - (moins) 1 point, 0 but**

**Montmiral Parnans : 3 points, 0 but**

Le compte US Peyrinoise sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS VERBAL N°11

REUNION du 03 Janvier 2022

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** Éric THIVOLLE, Stéphane MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

**Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.**

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

**RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date , terrains ) pour une meilleure gestion de compétitions , merci de passer par Footclubs et de respecter le délais de 12 jours.**

### RAPPEL AUX CLUBS

**La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.**

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Après 3 mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au match.

### REFERENT D1 ET D2

Responsable :

**Éric THIVOLLE**

### REFERENT D3

Responsable:

**Stéphane MONTALBANO**

## REFERENT D4 ET D5

Responsable :

**Bernard DELORME**

**Pour la phase 2 de D5 :** Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

**Poule d'accession =>** 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes ➔ sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

**INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CLUBS DE D5 :** La commission demande aux Clubs de se positionner sur l'engagement ou le non-engagement pour la phase 2 « Challenge » par mail  
Les Clubs participant à la phase « ACCESSION » doivent nous confirmer leur participation par mail

## RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable:

**Éric THIVOLLE**

## COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Suite à des reports de rencontres du Week-End des 27 et 28 Novembre, les clubs sont priés de vérifier les nouvelles dates, le tirage au sort de huitièmes de finales s'effectuera courant janvier.

## RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

**Stéphan MONTALBANO**

Les Clubs désirant s'engager dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître auprès de la commission rapidement avant le 13 Janvier 2022 inclus, avant la clôture des engagements. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail :

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

La composition des poules pour la deuxième du championnat Vétérans sera disponible le 14 Janvier 2022 .

Dates des journées de championnat Vétérans (2<sup>ème</sup> phase) :

- 28 Janvier 2022
- 04 Février
- 11 Février
- 04 Mars
- 11 Mars
- 25 Mars
- 01 Avril
- 08 Avril
- 06 Mai
- 20 Mai

Dates des coupes Vétérans (sous réserve de contexte sanitaire) :

- 1<sup>er</sup> tour de cadrage 18 Mars 2022
- 2<sup>ème</sup> tour le 15 Avril
- 3<sup>ème</sup> tour 13 Mai 2022
- Plateau final date à déterminer Fin Mai / début Juin 2022

## FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

**Denis GLANDU**

### **RAPPEL :**

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

La présentation des licences et du Pass sanitaire est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

Les joueurs en double licence ne peuvent pas faire deux rencontres, 2 jours consécutifs. A titre d'exemple, un joueur qui joue le Dimanche ne peut pas jouer le Lundi mais pourra jouer le Mardi.

Si des informations dans ce sens reviennent de nouveau à la commission, un contrôle de feuilles de Matches sera effectué pour les Clubs concernés, si une infraction est constatée le Club et le ou les joueurs seront sanctionnés.

### **COUPE PAUL GATEAUD :**

Sont qualifiés pour les ¼ de finale Semaine 6 à savoir du 07/02/2022 au 11/02/2022 :

VALENCE CONSEIL , AS VEORE MONTOISON , FC CHABEUIL, FC EYRIEUX EMBROYE 3 , AME SPORTS , FL GUILHERAND GRANGES , FC LARNAGE SERVES , ST ROMAIN AS LE PIC .

Le tirage aura lieu début JANVIER 2022.







**PROCÈS-VERBAL N°20  
du 04/01/2022**

**Présents :** CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Permanences :** Le mercredi de 18h30 à 20h00.

**Vœux 2022 :**

Les membres de la Commission des Jeunes présentent à l'ensemble licencié(e)s du District leurs meilleurs vœux pour l'année qui débute en souhaitant retrouver le plus rapidement possible des conditions de pratique conformes à nos attentes de pratiquant(e)s.

-----

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

### COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

### TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Tournois autorisés :**

- US PEYRINOISE (futsal)  
U 9 le 15 janvier 2022,  
U 7 le 16 janvier 2022,  
U 13 le 22 janvier (attention : les équipes engagées en coupe ne pourront pas participer au tournoi),  
U 11 le 23 janvier 2022,

**Les mesures sanitaires en vigueur le jour des tournois devront être appliquées.**

## ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue.

## U7- U9

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

### **Rappel règlement.**

Les plateaux **U9** doivent se jouer **le samedi après midi à 14h00.**

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30**

Si les clubs souhaitent jouer l'après midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

### **Desideratas.**

**Envoyez un mail avant le 08 janvier pour vos desideratas pour la phase de printemps (changement de poule, modification du nombre d'équipes...)**

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

#### **DESIDERATAS RECUS :**

ACE FC, FC ANNONAY, CHATEAUNEUF DU RHONE CO, US CLONAS 2 VALLONS, FC COLOMBIER ST BARTH, FC DIOIS, GENISSIEUX AS, RC MAUVES, MONTELIER US, FC MONTELMAR, US MOURS St EUSEBE, Ent SARRAS St VALLIER, St ALBAN D'AY AAJ, AS St DONAT, AS St MARCEL LES VALENCE, SUD ARDECHE AS, FC TRICASTIN, US VAL D'AY.

### **Prochains Rendez-vous U11 :**

Samedi 29 Janvier 2022.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Coupes FESTIVAL PITCH et Charles ANDRE :**

Les plateaux de Coupe FESTIVAL PITCH et Charles ANDRE qui n'ont pas pu se dérouler le Samedi 11 Décembre 2021 sont reportés au samedi 22 Janvier 2022.

## U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 \_ Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

**competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

### **Coupe Gilbert PESTRE**

Les rencontres auront lieu le 22 janvier à 15h00.

Veuillez consulter footclubs ou le site du District rubrique compétitions.

### **Rappel aux clubs**

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

## U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

Programmation match en retard du 12 / 12 / 2021 :

ASF Pierrelatte – Roannais Foot 42 se jouera le Dimanche 16 Janvier 2022 à 13h00.

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

### Coupe G. ETIENNE :

Le tirage des huitièmes de finale est en ligne. Dans l'attente des résultats des rencontres suivantes qui doivent se jouer le week-end prochain.

- US DROME PROVENCE 1 / OL CENTRE ARDECHE 1 au 08 / 01 / 2022 à 15h00,

- AS ST MARCELLOISE 1 / MONTELIER US 1 au 09 / 01 / 2022 à 10h00,

- ACE / MOURS US 2 au 08 / 01 / 2022 à 15h00,

Ainsi que PORTES LES VALENCE 2 / ES CHOMERAC en commission des règlements.

### Fiches d'intentions U18D1 :

Pour les équipes qui évoluent en D1, merci aux clubs de penser à nous faire retour des fiches intentions. Pour rappel, ce document doit nous parvenir avant la dernière journée des rencontres « aller ». Il s'agit d'un questionnaire qui permet de vous positionner, en cas de monter au niveau régional.

## FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**

Dates des prochains plateaux :

Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire, et afin de protéger les pratiquants et leurs familles, les compétitions Futsal U13, U15G et U18G ont été arrêtées définitivement pour la saison 2021 / 2022.

A ce jour le rendez vous des finales le Dimanche 20 Février 2022 est maintenu pour les catégories U15F, U18F et Seniors F.

Ces finales sont programmées au Complexe VERCORS de Bourg de Péage.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 21 du 05 janvier 2022

#### VOEUX 2022

Monsieur Nicolas BRUNEL, Président de la C.D.A. accompagné de toute son équipe, vous présentent ainsi qu'à tous vos proches, leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. Bonne deuxième partie de saison.

#### CARNET NOIR

Nous avons appris le 22 décembre dernier, le décès brutal du Papa de notre ami Benjamin MOUSTIER (Arbitre Espoir Fédéral). La C.D.A. lui présente ainsi qu'à toute sa famille, ses sincères condoléances et partage leur peine.

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 08 & 09 JANVIER 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste évidemment au service des arbitres.

#### RAPPEL DES EDUCATEURS DIPLÔMES PRESENTS

**LA C.D.A. VOUS RAPPELLE DE METTRE VOTRE LISTE A JOUR (voir liste ci-dessous plus bas). DES ERREURS ONT ETE CONSTATEES LORS DES DERNIERES JOURNEES.**

#### RENCONTRES JANVIER 2022

**Nous vous rappelons de bien surveiller vos désignations car il y a des matchs en retard.**

#### DERNIER RATRAPAGE DU TEST TAISA LE 22/01/2022 A PONT DE L'ISERE

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que **la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 22 janvier 2022 au stade synthétique à PONT DE L'ISERE.**

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

#### **Déroulement :**

10h00 : Accueil des arbitres

10h15 à 10h30 : Echauffement

10h35 : Début du test physique

11h30 : Fin de l'épreuve physique

**Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :**

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2021/2022 (voir liste ci-dessous).

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

**Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2021/2022.**

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
CHAABI	YANIS	District 1
SAADA	HACHEMI	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
BAGHOUGHI	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 5
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
KHIATI	NACER	District 5
LEBEAU	QUENTIN	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
PIGNON	KEVIN	District 4
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
BADAD	AMINE	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
DYOURI	YOUSRA	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD

MONTOYA	MELINA	District JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	District JAD
WADJIB	IMRANE	District JAD
YILDIZ	FATIH	District JAD

## CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATEGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI d'être en présence dans votre vestiaire : des deux capitaines pour les adultes ou des deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et en suite les faire signer et clôturer en leur présence la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

## NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

Certains arbitres prennent la totalité, ce que reprochent les clubs.

## ABSENCES DE DERNIERE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que pour chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

## GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Il ne doit intervenir qu'en cas de litige ou d'un pass non valide, pour confirmer si un joueur peut ou non jouer. Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

## PORTAIL FFF

**ATTENTION !** De plus, si vous avez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr) ».

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez, sur votre Portail des Officiels, une rubrique « **messages** » qui est à consulter chaque semaine.

## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle que vous devez rédiger votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge, pensez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport. Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jeunes puis un rouge ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail les officiels ne marche pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

***La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE***

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage. En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre est en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts vous sera mis sur votre note d'assiduité. Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

### **JANVIER 2022**

- Samedi 22 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

### **FEVRIER 2022**

- Samedi 12 février :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2*

- Samedi 19 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

### **MARS 2022**

- Samedi 5 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

- **Samedi 19 mars :**

***Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres***

### **MAI 2022**

- Vendredi 13 mai :

*Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)*



## SEANCE DE RATTRAPAGE POUR LES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATEGORIES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage de la formation continue pour toutes les catégories, est programmée le samedi matin 19 mars 2022 (Lieu et horaire restent à définir).

Merci d'en prendre note.

Toute absence non justifiée entraînera l'application du Règlement Intérieur de la C.D.A.

### COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

#### RAPPEL IMPORTANT

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales des arbitres de début de saison, la Commission de District de l'Arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, de faire progresser les joueurs et par conséquent de lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

**SENIORS « D1 » et « D2 »**

**U18 « D1 » et « D2 »**

**15 « D1 » et « D2 »**

La liste est disponible sur le site internet du District « rubrique « arbitrage/documents arbitrage »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante :

district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à [jmjpion26@gmail.com](mailto:jmjpion26@gmail.com)

Nous vous rappelons que l'éducateur doit être présent :

Lors de la réunion d'avant match

Lors de la rencontre sur le banc de touche

Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

**Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »**

#### **Voici la Liste mise à jour le 31 décembre 2021.**

Les clubs n'ayant pas répondu sont en infraction.

Si vous constatez des anomalies, veuillez-nous en informer dans la rubrique informations « règlements locaux » sur la FMI.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

Seniors D 1			
FC Bourg les valence	BEDIKIAN Sevan	CFF3	2 568 642 874
Olympique Centre Ardeche	BRUYAS Jordan	BMF	2 598 624 351
Châteauneuf sur isère	KOSSINGOU Eric	BEF	2 588 641 850

Chavanay AS 2	BONNEFOND Anthony	BEF	2 558 618 473
Foot Mont Pilat	FAVERJON Marc	BEF	2 520 346 158
Mours st Eusèbe	RAILLON Anthony	AS	2 588 681 957
FC Péageois	CARDOSO Joaquim	CFF3	2 510 949 750
Portes Hautes Cévennes	GINEYS Jean-Marc	I 1 stage au 31/12/21	2520 243 791
FC Portes les vllence	GRIVEAU Steve	BEF	2 508 661 714
PS Romans	ALPHANT Michel	DEF	2 519 414 993
OL Salaise Rhodia 2	LIBERO Jean-Marc	BEF	2 520 921 303
FC Chanas serrières Sablons	MARION Fabrice	AS	2 500 558 348
Valence FC	BOMPUIS Florian	CFF3	2 511 139 397
La Valdaine FC 2	REGLAIN Emmanuel	Déro CFF3 au 31/12/21	2 510 470 775

Seniors D 2 - Poule A			
ES Boulieu les Annonay	PALISSE François	BMF	2 520 251 491
FC Chatelet	MALATRAIT Alex	AS	2 510 472 979
Cornas AS	DESBOS Rémy	AS	2 520 520 724
US Davézieux	ORIOLE Pierrick	AS	2 548 640 508
Esp Hostun	DESCHAMPS Philippe	BEF	2 510 477 796
RC Mauves	LEFEBURE Stéphane	CFF3	2 529 420 001
Montmeyran US	MESPLES Steve	CFF3	2 520 348 079
Rhône Crussol Foot 2	BOUVERON Hervé	AS	2 599 862 510
St donat AS	JACOBUCCI Christophe	CFF3	2 538 635 239
FC St jean de Muzols	CLOZEL Nicolas	BEF	2 568 620 826
ES Sarras St Vallier	AVIGNON Quentin	BMF	2 528 715 200
US du Val d'Ay	BOURNAC Benjamin	BMF	2 510 698 621

Seniors D 2 - Poule B			
Allan Fr	AUGIER Bastien	AS	2 588 635 568
AS Berg helvie	NAJI Driss	BE	2 520 530 265
FC Chabeuil	ZOCCO Sandro	BE1	2 510 696 028
ES Chomerac	SOLHEIHAC Mickaël	BMF	2 520 529 860
US Montélimar	MARTINEZ Cyrille	BEF	2 520 352 620
FC Montélimar	SAYARI Hicham	AS	2 568 630 625
AS Portugais de Valence	FEREZ Manu	I 1 stage au 31/12/21	2 529 407 190
Rhône Vallées FC 2	MEGHIDAS Akli	AS	2 520 246 368
Avenir Sportif Sud Ardèche 2	SAUNIER Jean-Michel	I 1 stage au 31/12/21	2 510 468 149
FC Tricastin	CHAHBOUN Adil	BEF	1 756 210 637
AS Valencsolles	MECHIGHEL Nadil	CFF3	2 558 617 490
AS Véore Montoisson	ROUSSET Damien	AS	2 588 623 129

U18 D1			
CO Châteauneuf du Isère	DELNATTE Jean-François	BE1	2 500 268 260
Chavanay AS	EXBRATAT Patrick	CFF3	2 520 347 161
Ent Crest Aouste	DIACK Amath	Déro CFF3 au 31/12/21	2 518 673 227
US Davézieux Vidalon 1	VALLET Anthony	BEF	2 520 428 199
Gf Hermitage Tournon	HERELIER Frédéric	CFF3	2 510 693 924

US Mours St Eusèbe	GONCALVES David	CFF3	9 602 702 223
Portes les Valence	PERISSOUTTI Cédric	CFF3	2 520 433 204
FC Rhône Vallées	FLAUTO Sylvain	BEF	2 500 013 061
St Donat AS	DUMAS Fabrice	I 1 CFF3 au 31/12/21	2 518 698 530
US Val d'AY	AVIGNON Quentin	BMF	2 528 715 200
Vallée du Jabron	GRANGIETTO Julien	Déro CFF3 au 31/12/21	2 588 657 274
Vallis Aurés foot	ROUSSET Jérôme	BMF	2 510 477 809

#### U18 D2

FC Annonay	BLANC Alexis	BEF	2 508 663 326
Bourg les Valence FC	N'DIAYE Oumar	I 2	2 520 044 585
AS Cornas	DERIVAZ Jean6pierre	CFF3	2 510 478 467
US Davézieux Vidalon 2	VALLET Anthony	BEE1	2 520 428 199
FC Eyrieux Embroye	DELARBRE Laurent	Déro CFF3 au 31/12/21	2 546 930 881
Foot Mont Pilat	SOUTEIRAT Kévin	BMF	2 528 708 924
FC Larnage Serves	CHEVREUIL Sébastien	AS	2 529 400 377
Pierrelatte ASF	DIEULOT Ludovic	BMF	1 931 086 201
Rhône Crussol Foot 07	BECERRA Fabien	BMF	2 538 640 873
OL Salaise Rhodia	DEBBAH Farès	BEF	2 568 624 284
Ruoms Olympique	LE TOHIC Sébastien	Déro CFF3 au 31/12/21	2 543 309 174
Avenir Sportif Sud Ardèche	MOINE Alexis	Déro CFF3 au 31/12/21	2 598 623 368
Valence FC	YAO Jean-Pascal	AS	2 500 014 505

#### U15 D 1

Annonay FC	KAYA Ali	BMF	2 508 663 326
ES Boulieu les Annonay	SANCHEZ Albert	I 1 stage au 31/12/21	2 599 860 709
Chavanay AS	PERONI Damien	BMF	2 548 610 340
US Davézieux 2	CHAOUF Illias	CFF2	2 543 839 268
Gf Hermitage Tournon	BARRE Julien	BMF	2 529 425 235
US Montélimar	BAIL Christophe	Déro CFF2 au 31/12/21	1 731 055 834
Montélimar FC	BOUZIANE Salim	BEF	2 520 243 332
US Mours St Eusèbe	PESSAS Philippe	I 2	2 500 092 084
Ol Salaise Rhodia	FABRY Laurent	CFF3	2 529 421 359
Portes les Valence	BINAUD Laurent	CFF3	2 520 247 060
US Val d'Ay	BOURNAC Benjamin	BMF	2 519 429 986
US Vallée du Jabron	MOATASSIM Gildas	BEF	2 519 404 360

#### U15 D 2

Bourg St andéol	PIRES Alexandre	Déro CFF2 au 31/12/21	2 543 156 235
FC Bourg les valence	JOUAN Jannick	Déro I1 au 31/12/21	2 500 536 957
Olympique Centre Ardèche	BRUYAS Jordan	BMF	2 598 624 351
Plateau ardéchois FC	MERCIER Robin	BMF	2 543 588 898
FC Eyrieux Embroye	DE BURINE Luc	Déro CFF1 au 31/12/21	2 545 718 500
Larnage Serves FC	BOUTRY Geoffroy	I 2	2 558 610 469
Foot mont Pilat	BAJU Lucas	Déro CFF1 au 31/12/21	2 544 141 941
US Montélimar 2	BACHI Anouar	Déro CFF2 au 31/12/21	1 420 598 926

US Mours st eusèbe	MONTEYREMARDE Michel	I 2	2 520 232 679
Rhône Crussol Foot 2	BROC Stéphane	BEF	2 510 473 247
AS St Marcel les Valence	GINEYS Nathan	Déro CFF1 au 31/12/21	2 544 161 436
Sud Ardèche F. Av /2	PAILHES Christophe	I 2	2 538 631 964

## COURRIER DES CLUBS

. **RHÔNE CRUSSOL FOOT 07** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre Féminines à 11 D 1 du 09/01/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

## COURRIER DES ARBITRES

. **BAZRI Farid** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour le week-end du 19 & 20/12/2021 pour raison de santé. Lu et noté dans l'attente d'un certificat médical. Prompt rétablissement.

. **GALOYAN Youri** : Courriel nous informant de son indisponibilité pendant 17 jours. (Certificat Médical. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## VOEUX 2022

- . **F.C. HAUTERIVES US GRAND SERRE**
- . **VINCENT Jean-Claude** (Observateur)
- . **DE OLIVEIRA PAIVA Alvaro** (Président de la C.D.A. ALLIER)
- . **GRASSET Guillaume** (arbitre)
- . **COMMISSION DES FEMININES D.A.**
- . **U.S. DU VAL D'AY**

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires).

Ceux qui n'en ont pas ou qu'ils l'ont perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**